



Feuillet d'information 10

Exploitation forestière et durabilité

Ce feuillet d'information fournit des renseignements sur l'exploitation forestière durable dans les forêts du Yukon. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Direction de la gestion des forêts.

Quelle quantité de bois d'œuvre est-il possible de récolter de manière durable dans une région donnée?

La Loi sur les ressources forestières du Yukon exige que la récolte de bois d'œuvre soit durable à long terme. À chaque région forestière au Yukon correspond un niveau d'exploitation maximal appelé « limite annuelle ». La limite annuelle établie pour l'exploitation des différentes régions forestières du Yukon tient généralement compte des niveaux historiques d'exploitation.

La Direction de la gestion des forêts déterminera la possibilité de coupe annuelle pour les régions forestières conformément aux plans approuvés de gestion des ressources forestières.

La détermination de la possibilité de coupe annuelle est un processus rigoureux qui modélise le territoire forestier, les pratiques de gestion de la forêt et d'autres hypothèses pour établir une exploitation annuelle durable. Une analyse de l'approvisionnement en bois d'œuvre peut être faite par un comité technique avant que la possibilité de coupe annuelle ne soit déterminée.

Qu'est-ce qu'une analyse de l'approvisionnement en bois?

Ce type d'analyse permet de déterminer la quantité de bois d'œuvre potentiellement récoltable dans une région forestière et d'étudier la manière dont la forêt change dans le temps en raison des perturbations comme un incendie ou une récolte.

Quelles informations doit-on recueillir pour réaliser une analyse de l'approvisionnement en bois?

Une analyse de l'approvisionnement en bois considère plusieurs facteurs dont :

- les plans de gestion des ressources forestières;
- les activités de récolte;
- la superficie du territoire forestier;
- l'inventaire forestier;
- le taux de croissance.

Une analyse de l'approvisionnement en bois prend aussi en compte les changements subis par la forêt en raison :

- des feux;
- des épidémies d'insectes;
- des récoltes.

Gouvernement du Yukon
Yukon.ca/fr

Énergie, Mines et Ressources
Direction de la gestion des forêts
Mile 918, route de l'Alaska
Tél. : 867-456-3999
Sans frais : 1-800-661-0408 poste 3999
Courriel : forestry@yukon.ca

Direction de la gestion des terres, Section de l'utilisation des terres
Tél. : 867-667-5215
Sans frais : 1-800-661-0408 poste 5215
• Permis d'utilisation des terres

Inspections et suivi de la conformité
Dawson
Tél. : 867-993-5468
Haines Junction
Tél. : 867-634-2256

Mayo
Tél. : 867-996-2343
Carmacks
Tél. : 867-863-5271
Whitehorse
Tél. : 867-456-3877

Teslin
Tél. : 867-390-2531
Watson Lake
Tél. : 867-536-7335
Ross River
Tél. : 867-969-2243

Feuillet d'information 10

Plusieurs scénarios peuvent également prévoir ce qui repoussera dans les différentes forêts après une perturbation, comme un feu ou une récolte.

Comment se déroule une analyse de l'approvisionnement en bois?

Un comité d'analyse de l'approvisionnement en bois prépare l'information technique pour une région donnée. Ce comité comprend des représentants du gouvernement du Yukon, des Premières nations et du ou des conseils des ressources renouvelables.

La mission du comité consiste à :

- s'assurer que l'analyse est cohérente avec la Loi sur les ressources forestières et tout plan de gestion de ressources forestières applicable;
- recueillir de l'information sur l'inventaire forestier comme les espèces, l'âge, le volume, la hauteur et l'état des arbres;
- analyser le territoire forestier, ce qui demande d'exclure les secteurs non disponibles ou inappropriés pour la récolte, dont les parcs, les propriétés privées et les secteurs non forestiers;
- revoir les pratiques actuelles de gestion des forêts qui influencent la récolte telles que la préservation des forêts, les réserves riveraines et les limites de la valeur commerciale du bois d'œuvre;
- veiller à tenir le public informé durant tout le processus d'analyse de l'approvisionnement en bois.

L'information recueillie lors de l'analyse de l'approvisionnement en bois est consignée dans un modèle d'approvisionnement pour évaluer différents scénarios de récolte et l'incidence sur les niveaux de récoltes de certains événements comme les feux de forêt. Ces modèles fournissent des renseignements sur une région donnée qui donnent la quantité de bois d'œuvre disponible pour la récolte.

Les résultats sont ensuite compilés dans une version préliminaire du rapport de délibération de l'analyse d'approvisionnement en bois.

*Le présent document a été rédigé sans distinction de genre.

Ce rapport sert de point d'appui pour intégrer les observations recueillies auprès des Premières nations, du public et d'autres parties intéressées sur les niveaux d'exploitation de bois d'œuvre proposés. Après avoir réuni ces observations, le comité rédige la version définitive du rapport, puis présente ce dernier au directeur de la Direction de la gestion des forêts. Commence ensuite le processus de décision relatif à la possibilité de coupe annuelle.

La possibilité de coupe annuelle, qu'est-ce que c'est?

La possibilité de coupe annuelle est la quantité maximum de bois d'œuvre disponible chaque année pour l'exploitation forestière dans une région donnée des terres publiques à même un secteur du plan de gestion des ressources forestières.

Qui établit la possibilité de coupe annuelle?

La Direction de la gestion des forêts décide de la possibilité de coupe annuelle sur les terres publiques. La décision concernant la possibilité de coupe annuelle prend en compte l'analyse de l'approvisionnement en bois, les lois et politiques pertinentes en plus de facteurs sociaux, économiques et environnementaux. Les commentaires du public, des parties intéressées et des Premières nations sont aussi pris en compte. Par la même occasion, les Premières nations peuvent décider de la possibilité de coupe annuelle sur leurs terres.

Comment le public peut-il participer?

Il est important que le public participe aux processus décisionnels portant sur l'analyse de l'approvisionnement en bois et sur la possibilité de coupe annuelle. Lors de l'analyse de l'approvisionnement en bois et du processus de détermination de la possibilité de coupe annuelle, le public peut participer à des rencontres, consulter les résultats des rapports et faire part de ses commentaires.

Si vous souhaitez participer à ces processus, communiquez avec la Direction de la gestion des forêts ou visitez le site Yukon.ca/fr.

Services aux collectivités
Entreprises, associations et coopératives

Tél. : 867-667-5314
Sans frais : 1-800-661-0408 poste 5314

• Répertoire des entreprises

Voirie et Travaux publics
Direction de l'entretien des routes

Tél. : 867-667-5644
Sans frais : 1-800-661-0408 poste 5644

• Permis d'accès

Autres organismes gouvernementaux

Commission de la santé et de la sécurité au travail du Yukon

Tél. : 867-667-5645
Sans frais : 1-800-661-0443

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

Tél. : 867-668-6420
Sans frais : 1-866-322-4040

Ville de Whitehorse

Tél. : 867-668-8346
• Récolte de bois de chauffage
• Permis d'exploitation